

Le Tiers-Monde

concurrent ou partenaire ?

Jean Florenzano

Effort interne de rééquilibrage entre régions inégalement développées puis, de façon plus élaborée, de mise en valeur harmonieuse de leurs potentialités, l'aménagement du territoire a toujours été dans la nécessité d'intégrer dans ses stratégies les conséquences de l'évolution de l'environnement international.

La décennie 1960-1970 a été celle de l'entrée de la France dans le Marché Commun et de la confrontation de l'industrie française avec les industries des autres grands pays industriels.

Dans un contexte de crise économique, le problème majeur que devra affronter, au niveau international, l'aménagement du territoire est l'établissement d'un nouvel ordre économique international, c'est-à-dire d'un nouvel équilibre entre les nations industrialisées et celles qui veulent le devenir.

Jean Florenzano, directeur de la SETEF, a participé à l'élaboration du « rapport Berthelot », rapport du groupe chargé d'étudier l'évolution des économies du Tiers Monde et de l'appareil productif français.

La pénétration sur le marché français, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, pour un petit nombre de produits, de productions manufacturières de certains pays en voie de développement a attiré l'attention sur un phénomène encore limité mais sans doute appelé à avoir une importance croissante au cours des deux ou trois décennies à venir : l'industrialisation du tiers-monde et son impact sur les structures industrielles des pays développés.

Orchestrée par les médias, la prise de conscience qui en a résulté a eu, comme souvent, un caractère excessif. Elle a cependant le mérite d'avoir sensibilisé l'opinion publique et celle des responsables politiques à l'un des problèmes majeurs de notre temps : l'établissement d'un nouvel ordre économique international c'est-à-dire, dans la pratique, d'un nouvel équilibre économique entre les nations industrialisées et celles qui ne le sont pas et veulent le devenir.

Encore convient-il de prendre une mesure exacte de la réalité du phénomène puis de chercher à en discerner l'évolution future afin d'être en mesure, grâce à ce double éclairage, d'esquisser ce qui pourrait être une réponse adaptée de l'industrie et de l'économie françaises à ce nouveau défi, tant au niveau global qu'à celui de l'aménagement du territoire.

Le Tiers-monde : un concurrent encore modeste, un client important

La réalité du phénomène tout d'abord.

Elle est pour l'heure modeste et ne justifie par l'alarmisme de mode ces derniers mois ainsi que l'a montré le rapport Berthelot (1). Globalement les importations en provenance des pays en voie de développement représentent en effet environ 5 % des importations françaises de produits manufacturés et 2,5 % de la production industrielle nationale.

En second lieu, la concurrence qui en résulte s'exerce non, comme on le croit parfois, sur des secteurs entiers d'activité qui seraient en quelque sorte condamnés à disparaître, mais sur des produits particuliers voire des opérations de production. Toutefois, elle le fait avec quelque vigueur sur un petit nombre de produits dans trois secteurs d'activités dont le solde des échanges avec les pays en voie de développement est, encore que faiblement, déficitaire, à savoir : le textile et l'habillement, les cuirs et chaussures et, enfin, le secteur du bois, du meuble et des industries diverses. Encore convient-il d'ajouter que pour la plupart de ces

(1) Rapport du groupe chargé d'étudier l'évolution des économies du tiers-monde et l'appareil productif français. Commissariat du Plan 1978.

produits les importations hors zone OCDE (pays en voie de développement et pays de l'Est) représentent moins du quart des importations totales, ce qui veut dire que, même pour ces produits sensibles, l'essentiel de la concurrence est encore le fait des autres pays industriels.

Par contre, on l'oublie parfois et on le sous estime généralement, les exportations à destination des pays en voie de développement représentent un élément important, voire essentiel et en rapide croissance, pour de nombreux autres secteurs d'activités tels que la construction aéronautique, la construction navale, la construction mécanique, le matériel de transport, l'industrie du verre, la chimie, la sidérurgie et la première transformation des métaux. Pour certains produits (tubes d'acier, construction métallique, matériel électrique et électronique, véhicules utilitaires ou matériel ferroviaire) les exportations vers les pays en voie de développement s'élèvent à plus de la moitié des exportations totales et entre 20 % et 30 % de la production, ce qui est évidemment considérable.

En termes globaux, entre 1970 et 1976, le double effet de la pénétration des productions manufacturières des pays en voie de développement et de l'expansion de nos exportations industrielles à destination de ces mêmes pays a conduit, selon nos estimations, à la création d'environ 130 000 emplois et à une réduction d'à peu près 20 000 emplois, soit une création nette de l'ordre de 100 000 emplois.

Bien entendu, ce résultat globalement favorable, recouvre des situations contrastées au niveau sectoriel. Certains secteurs ont gagné des emplois : la construction mécanique et électrique, la construction navale, aéronautique et l'armement, la chimie, la première transformation des métaux. Une pression à la réduction des emplois s'est exercée, par contre, sur les trois secteurs déficitaires ; de l'ordre de 8 000 emplois pour le textile et l'habillement, de 4 000 pour les cuirs et chaussures, de 8 000 pour le secteur du bois, du meuble et des industries diverses. Ces distorsions intersectorielles se traduisent bien évidemment au plan régional, les régions les plus affectées étant certaines régions textiles (Vosges et Alsace pour l'industrie cotonnière, région de Troyes pour la bonneterie) ainsi que les centres de production de la chaussure (Fougères, Romans, le Maine-et-Loire).

Toutefois, il faut noter que les contraintes de conversion exercées sur les économies régionales par les industries du Tiers-monde sont beaucoup moins importantes, même en ce qui concerne les secteurs déficitaires, que celles qui résultent de la concurrence industrielle de certains pays développés (industrie italienne pour ce qui est du textile et de l'habillement, de la chaussure, de l'équipement ménager, des fibres synthétiques, de la sidérurgie, industrie japonaise en ce qui concerne la construction navale, l'électronique grand public et la sidérurgie, USA pour les industries aéronautiques etc...) ou encore de facteurs autonomes tels que l'épuisement prévisible de certains gisements (Lacq, potasses d'Alsace) ou de leur non-compétitivité (bassins charbonniers). En réalité, les concurrences indus-

trielles des pays en voie de développement n'ont de conséquences aiguës au niveau local que dans les cas de mono-industrialisation.

Dans d'autres cas plus favorables, les échanges avec le Tiers-monde retrouvent leur caractère complexe et finalement positif comme le montre l'exemple du Haut-Rhin où se cotoient une industrie cotonnière en conversion et en régression d'effectifs depuis vingt-cinq ans (qui demeure, cependant, il faut le souligner fortement exportatrice) une importante industrie mécanique et une importante industrie automobile, toutes deux exportatrices vers les pays en voie de développement.

L'avenir : une menace pour l'emploi, un marché élargi

Comment les échanges industriels avec le tiers-monde paraissent-ils appelés à évoluer ?

Il ne fait pas de doute que la place du Tiers-monde dans la production industrielle mondiale va croître et que la concurrence industrielle des pays en voie de développement va s'accroître.

A la volonté politique de ces pays répond, en effet, la nécessité pour les pays industriels de favoriser leur industrialisation, afin de développer leurs exportations de biens d'équipement et de payer ainsi leurs importations d'énergie et de matières premières. En outre, les grandes entreprises des pays industriels, qu'elles soient nationales ou multinationales, mais aussi celles de taille plus modeste et les pays eux-mêmes (au premier rang desquels la RFA et le Japon) sont engagés et s'engageront de plus en plus dans des stratégies de délocalisation internationale des productions. Toute politique défensive d'un pays particulier est donc, par avance, condamnée à l'échec.

Dans quels secteurs s'exercera, à l'avenir, la concurrence des productions industrielles du Tiers-monde ?

Ainsi que l'a fait le Club de Dakar, on peut en distinguer deux types :

- d'une part, des secteurs peu capitalistiques et employant une main d'œuvre faiblement qualifiée pour lesquels l'industrialisation des pays en voie de développement sera, pour l'essentiel, le résultat des stratégies de délocalisation des entreprises des grands pays industriels ; stratégies qui peuvent d'ailleurs revêtir des formes variées allant de l'investissement direct au simple accord de coopération et de commercialisation avec une entreprise locale. Parmi ces secteurs, on citera le textile et l'habillement, le cuir et la chaussure, la petite mécanique, les activités de montage mécanique, électrique et électronique, le travail du bois,

- d'autre part, des industries, le plus souvent très capitalistiques, de valorisation des matières premières des pays en voie de développement dont la promotion sera, en règle générale le fait des gouvernements de ces pays. Parmi ces industries, on citera : la sidérurgie, les métaux non-ferreux, la chimie et, en particulier, la pétrochimie, la pâte à papier, les engrais. Cette industrialisation « politique » risque

de conduire à l'installation de capacités de production excédentaires par rapport à la demande, à des politiques de *dumping* pour écouler les productions et, en l'absence de concertation, à la réalisation paradoxale d'un nouveau désordre économique international.

Concernant les concurrences du premier type, résultat de stratégies de délocalisation de caractère privé, il convient de redire qu'elles s'exerceront de façon complexe non sur les secteurs d'activité dans leur ensemble mais dans chaque secteur sur des produits particuliers voire, dans certains cas, sur des parties du cycle de production.

D'ici 1985 : + 50 000 ou - 250 000 emplois ?

Les conséquences pour l'emploi des échanges de produits industriels avec les pays en voie de développement, compte tenu bien entendu de la croissance escomptable des exportations de biens d'équipements et de produits et services associées à l'industrialisation, sont difficiles à évaluer pour l'avenir. D'ici 1985, le solde net des créations et des pertes d'emplois pourrait se situer entre + 50 000 et - 250 000. En réalité, le solde effectif sera largement fonction de la capacité qu'aura, ou non, manifestée l'industrie française de saisir les opportunités offertes par l'équipement du Tiers-monde et, simultanément, de créer et de développer des produits de « haut de gamme ».

Cela étant, les concurrences potentielles des productions des pays en voie de développement constitueront des menaces sérieuses au niveau régional ou local en raison de la faible industrialisation de certains départements et de la concentration des activités menacées dans ces mêmes départements ainsi que le montre l'étude faite à ce propos par l'INSEE dans le cadre du groupe Berthelot. Ces activités menacées (textiles, habillement, cuir, bois) représentent, en effet, une part importante de l'industrie et de l'emploi dans 18 départements (2).

On ne saurait donc négliger les problèmes de reconversion et de diversification qui vont se poser (qui se posent déjà) à ces départements « critiques » même si, dans le même temps, les possibilités d'expansion ouvertes à d'autres activités auront un impact positif pour d'autres régions, où ces activités sont convenablement représentées.

Protectionnisme exclu

L'analyse de la situation actuelle et de son évolution probable à moyen terme permet, semble-t-il, de dessiner assez aisément les lignes de force de ce que pourrait être une réponse adaptée au défi que constitue l'industrialisation du Tiers-monde et sa participation croissante aux

(2) Ce sont : 5 départements de l'Est (Aube, Haute-Saône, Vosges, Meuse, Haut-Rhin) ; 4 départements de l'Aquitaine (Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantique) ; 3 départements du Centre Limousin (Creuse, Indre, Haute-Vienne) ; 3 départements du Languedoc (Aude, Gard, Pyrénées Orientales) ; 3 départements des pays de Loire (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée).

échanges internationaux de produits industriels.

Tout d'abord il y a une réponse qui est totalement exclue, c'est celle du protectionnisme.

D'ores et déjà les pays en voie de développement sont des débouchés importants, voire vitaux pour de nombreux secteurs d'activités. Au demeurant, des combats d'arrière-garde de la part de certains secteurs ou de certains pays n'empêcheraient pas les autres secteurs et les autres pays de jouer la carte de la coopération industrielle et donc l'émergence industrielle du Tiers-monde de se réaliser.

Enfin, on ne voit pas comment, en raison de leur dépendance en ce qui concerne leurs approvisionnements en énergie et en matières premières, les pays industriels pourraient se passer des recettes croissantes que peuvent leur procurer leurs exportations de biens d'équipements et de savoir-faire à destination des pays en voie de développement.

C'est donc une attitude positive et dynamique qu'il convient d'adopter, attitude qui doit aller jusqu'à l'initiative d'investissement dans les pays en voie de développement, car cette initiative est elle-même génératrice d'exportations et donc d'emplois en France.

Avant de préciser ce que devrait être cette attitude, on doit au préalable souligner la nécessité d'une concertation internationale

en ce qui concerne la valorisation des matières premières, car c'est dans ce domaine que se trouvent les plus grands risques de perturbation désordonnée des activités, de dévalorisation des actifs industriels existants et finalement de création d'une situation incontrôlable.

Ce problème, qui est de taille, supposé résolu, la nature même des concurrences qu'engendrera le développement de productions manufacturières dans le Tiers-monde, concurrences multiformes et s'exerçant à l'intérieur des secteurs au niveau de produits voire d'opérations de production, comme la diversité et l'extension géographique des opportunités d'exportation qui s'offriront, conduisent à préconiser, ainsi que le fait le rapport Berthelot, un effort permanent de collecte et de diffusion d'informations sur les projets d'investissement et les perspectives de production des pays en voie de développement et de réflexion sur les productions et les opérations de production susceptibles d'être réalisées dans ces pays.

En raison de son ampleur, cet effort ne peut être que national. Mais ce serait une grave erreur que de croire que la restructuration permanente qui va être le lot de l'industrie française au cours des prochaines décennies pourrait être centralement conçue et dirigée. C'est au niveau régional et local, et non au niveau national que pourront être imaginées,

décidées et mises en œuvre les stratégies de redéploiement qui permettront à l'industrie française de tirer parti de l'évolution à la fois nécessaire et inéluctable des relations économiques internationales et assureront le dynamisme de chaque région. Ainsi, face au défi qu'impose la réalisation d'un nouvel équilibre économique entre les nations, c'est moins la solution de problèmes régionaux qu'il faudra rechercher, que l'utilisation du cadre régional qu'il convient de promouvoir, comme matrice de l'intervention par les agents économiques eux-mêmes de leur propre avenir.

J. F.



8 000 emplois de moins
dans la confection. Ouvrière coréenne.